

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

ÉTAPE 1 DU PROCESSUS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-U53-102
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 – MODIFICATION DES
GRILLES DES USAGES ET DES NORMES POUR LES ZONES VC-411 ET VC-419**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 16 juillet 2024, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :
 - Règlement numéro 2024-U53-102 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – modification des grilles des usages et des normes pour les zones Vc-411 et Vc-419.

Objet du règlement

2. Ce projet de règlement vise à :
 - Modifier la grille des usages et des normes de la zone villégiature et communautaire Vc-411 afin d'autoriser la catégorie d'usage de production de type « Forestier et sylviculture (f1) » et ses normes applicables;
 - Modifier la grille des usages et des normes de la zone villégiature et communautaire Vc-419 afin d'autoriser la catégorie d'usage de production de type « Forestier et sylviculture (f1) » et ses normes applicables.

Modalité pour l'assemblée publique de consultation

3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 16 juillet 2024, ce premier projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 14 août 2024 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Approbation référendaire

6. Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Zones concernées

7. Les zones suivantes sont concernées par ce projet de règlement et elles sont délimitées par les voies de circulation ou les lots suivants, tous du cadastre du Québec :
 - a) Vc-411
 - Voies de circulation :
 - Au nord : chemin du Lac-des-Sables (lot 5 910 780) chemin du Tour-du-Lac (lot 5 910 183), lots 5 911 637, 6 270 424, 5 910 409, 5 910 391, 6 144 252, 5 910 409;
 - Au sud : lots 5 910 536, 5 910 355, 5 910 451;
 - À l'est : Lots 5 911 540, 5 910 536, 5 911 675, 5 910 357;

Documents à être consultés

8. Le premier projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 16 juillet 2024 - Ville) » (<https://vsadm.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

9. Une présentation détaillée du projet concernant le présent avis sera disponible pour consultation, avant la tenue de de l'assemblée de consultation publique, sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 16 juillet 2024) » (<https://vsadm.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 31 juillet 2024.

Anny Després, greffière adjointe